



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

**Date de convocation**

\*\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Date d'affichage**

\*\*\*\*

02 AVRIL 2026

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-26-26

**Objet**

\*\*\*\*

**Adoption du budget  
primitif 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.  
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.  
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

**Secrétaire de séance : Estelle BOUTE**

**COMMUNE DE MARLY (59)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 avril 2026**

Rapport :

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Ce délai est repoussé au 30 avril lors de l'année des renouvellements des assemblées. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées à la fois dans la maquette budgétaire et la présentation brève et synthétique ci-annexés.

Le budget 2026 se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 977 314,89 €	18 977 314,89 €
Investissement	18 819 523,44 €	18 819 523,44 €
	<b>37 796 838,33 €</b>	<b>37 796 838,33 €</b>

Le budget s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 37 796 838.33 € avec l'intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2025.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif 2026 de la commune de Marly pour l'exercice 2026 ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver, conformément à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la reprise des résultats de l'exercice 2025 ; attestés par le comptable public et leur intégration dans le budget primitif 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget primitif 2026. Monsieur le Maire procédera par décision qui seront rendues compte dans le registre de décisions,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 059-215903832-20260415-DEL\_26\_26-BF

SLOW

- d'adopter le budget primitif 2026 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux documents budgétaires annexés par nature.

le Conseil Municipal,

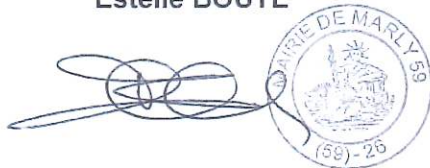
Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

**25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS),**

**- ADOPTE la proposition.**

**La secrétaire  
Estelle BOUTE**



**Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE**



Transmis en sous-préfecture le 05/05/2026....

Document exécutoire à compter du 05/05/2026.